Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 056-215601170-20260922-2026092204-DE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPA
Séance du 22 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

L'an 2026, le 22 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Locminé s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hugues JEHANNO, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 septembre 2026.

Présents : JÉHANNO Hugues, CADORET Soazig, CATEL Bernard, FOSSADIER Stéphanie, HAYS CAUDAL Katia, LE BIHAN Romain, LE FORESTIER Serge, LE GAL Jacqueline, LE JOSSEC Nicolas, LE MOING Charles, LE PENNUEN Michel, LAUDIC Olivier, LORGEOUX Catherine MORÉAC Hélène, MORISSEAU Christelle, NICOL Joël, OLIVEUX Leslie, REVUELTA Barbara, TALMON Michel, VOURCH Éric, AUDO Philippe, NICOLAS-DUFOUIL Nadine TANGUY Pierrick,

Absents avec pouvoirs :
- ANDRIEUX Sandrine, pouvoir à Mme. LORGEOUX,
- FABLEC Marie-Noëlle, pouvoir à Mme. Le GAL,
- OFFRET Mickaël, pouvoir à M. NICOL,
- DURAND-HIRTZMANN Véronique, pouvoir à M. AUDO,

A été nommée Secrétaire de séance : Mme OLIVEUX

2026092204 - LIGER– rapport d'activités 2025

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, le rapport annuel d'activité est présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

LE CONSEIL,

- VU l'ARTICLE L 224.-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- VU les rapports d'activités 2025 de la SEM LIGER,
- CONSIDERANT la présentation faite par M. JEHANNO, Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 : PREND ACTE des rapports d'activités 2025 de la SEM LIGER

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Publié et affiché
A Locminé le 22 septembre 2026
Hugues JÉHANNO
Maire